



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°825) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLE DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION TONALITES A TITRE PAYANT **DÉCISION N° DM-22-365**
EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Tonalités » représentée par Madame Sandrine BRILLANTE, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41 rue des Laitières, 94300 VINCENNES, afin d'organiser une répétition, le 18 septembre 2022 de 9h à 17h dans la salle Pôle documentaire ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Tonalités » représentée par Madame Sandrine BRILLANTE, en qualité de Présidente, et domiciliée, 40 rue des Laitières, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle, pour un montant de 156 € T.T.C (cent cinquante-six euros). L'Association réglera aussi 198,27€ T.T.C (cent quatre-vingt-dix-huit euros et vingt-sept centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire entraînés par sa venue, afin d'organiser une répétition, le 18 septembre 2022 de 9h à 17h dans la salle Pôle documentaire ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220927-lmc1H10117H1-AR Date de réception en Préfecture : 27/09/2022 Date de Publication : 27/09/2022
--